

FEUILLET D'INFORMATION

Prises d'eau douce : installation de grilles à poissons

Ministère des Pêches et des Océans

APPLICABILITÉ

Les installations de prélèvement d'eau douce doivent comporter des dispositifs de protection des poissons. Ainsi, les prises d'eau doivent être munies de grilles pour empêcher les pertes potentielles de poissons par entraînement ou par impaction. Il y a entraînement lorsqu'un organisme est aspiré dans une prise d'eau et ne peut s'en échapper. Il y a impaction lorsqu'un organisme se trouve maintenu en contact avec la grille et est incapable de s'en dégager.

POINTS À CONSIDÉRER

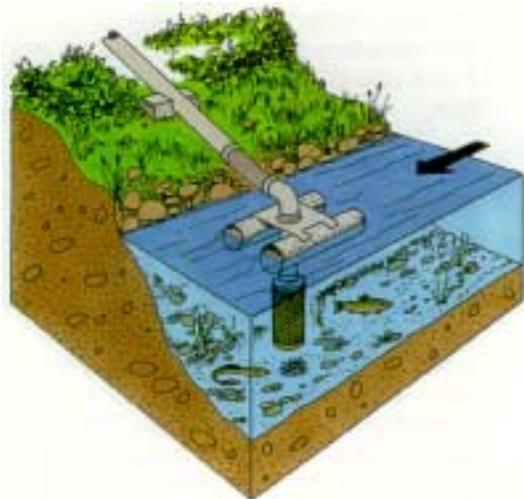
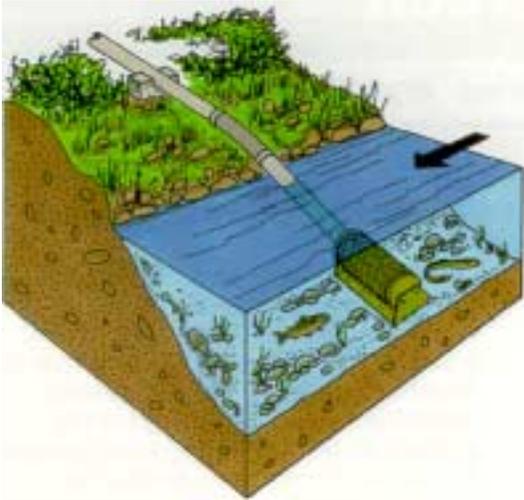
- Dans le cas des prélèvements d'eau douce permanents et temporaires de faible envergure (jusqu'à 125 litres/seconde [L/s]) (2000 gallons US par minute [GPM]) effectués pour des activités d'irrigation, de construction, d'approvisionnement en eau municipal et privé, etc., on installe souvent des grilles à l'extrémité des prises d'eau pour protéger le poisson.
- Le vide de maille de la grille installée sur les prises d'eau douce varie selon que le mouvement de nage est subcarangiforme (poissons qui nagent comme les truites et les saumons) ou anguilliforme (poissons qui nagent comme une anguille).
- Les poissons d'eau douce de 25 mm (alevins) de longueur ou plus doivent être protégés de l'effet d'entraînement et d'impaction associé aux activités de prélèvement d'eau, à moins que des circonstances propres au site, évaluées avec le MPO, n'amènent à des conclusions contraires.

MISE EN ŒUVRE

- La superficie de grille requise (superficie totale du vide de maille disponible pour le libre passage de l'eau) varie selon le débit de prélèvement. L'ouverture de maille la plus étroite, peu importe sa forme, pour des poissons de 25 mm est évaluée à 2,54 mm. Il convient de communiquer avec le MPO pour avoir des détails sur les exigences particulières.
- Les ouvertures peuvent être rondes, carrées, rectangulaires, ou toute combinaison de ces formes, et ne doivent présenter aucune saillie pouvant blesser le poisson.
- Lorsque c'est possible, les grilles doivent être situées dans des zones et à des profondeurs d'eau où le poisson est rare tout au long de l'année, à bonne distance des structures naturelles ou artificielles qui peuvent attirer le poisson en migration ou en fraye ou dans un habitat d'alevinage, et à au moins 300 mm du fond du cours d'eau ou du plan d'eau afin d'empêcher l'entraînement de sédiments et d'organismes aquatiques présents au fond.
- La grille doit être orientée dans la même direction que le courant.
- Le débit d'eau doit être distribué de façon égale sur la surface de la grille.
- Des cages ou des barrières plus lourdes peuvent être fabriquées avec des barres ou des grillages afin de protéger la grille, particulièrement dans les zones où circulent des débris.

Prises d'eau douce : installation de grilles à poissons

- Il faut communiquer avec le MPO pour lui faire part de toute activité de prélèvement d'eau avant le début des activités.



ENTRETIEN

- Il faut assurer un entretien régulier des grilles, y compris leur enlèvement, leur inspection et leur nettoyage, afin d'éviter toute obstruction par les débris et tout risque d'impaction pour les poissons.
- Les pompes doivent être arrêtées lorsque les grilles à poissons sont retirées à des fins d'inspection et de nettoyage.

ABANDON

- Il faut, dans la mesure du possible, enlever la grille et l'infrastructure connexe.

Pour de plus amples renseignements techniques, consulter :

Ministère des Pêches et des Océans,
Freshwater Intake End-of-Pipe Fish Screen Guideline, Direction des communications,
ministère des Pêches et des Océans, 1995.

Exemples d'applications et de caractéristiques types des grilles de prise d'eau.

Le présent feuillet d'information ne constitue pas une approbation de la part du MPO. D'autres stratégies d'atténuation peuvent être requises. Il incombe au promoteur de communiquer avec les organismes de réglementation compétents.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC
LE BUREAU LOCAL DU MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS.

